retraite mutuelle qui sera minutieusement exposée par le rapporteur.

Nul doute que les membres de la Fédération départementale du Pas-de-Calais ne viennent nombreux aujourd'hui à Saint-Omer. Le distingué Président de la section locale, M. Waeselynck, s'est multiplié pour leur assurer une réception parfaitement organisée.

La journée de dimanche

Rappelons les dispositions prises pour la journée :

10 heures : Rassemblement de tous les A. C. N. P., cour de la gare de Saint-Omer. Réception de M. de Jouvenel, ancien ministre.

10 h. 30 : Départ pour le Monument aux Morts. Dépôt de palmes par la F. N. Défilé en musique, avec le concours de l'Harmonie Municipale de Saint-Omer et des musiques de Blendecques et Wizernes, par les rues François Ringot, Faidherbe, Carnot, place Victor Hugo, rue Louis Martel, place Foch. Arrêt : réception des officiels par la Municipalité de Saint-Omer. Départ pour l'assemblée plénière du Ciné Gaumont par la rue de Dunkerque, boulevard de Strasbourg.

11 heures : Séance plénière (vœux ; discours).

14 heures : Banquet par souscription (concert).

17 heures : Réunion de clôture, désignation du lieu du Congrès de 1931.

21 heures : Illuminations de la place Foch. Fête de nuit, suivi de bal, au Jardin public.

ARRESTATION D'UN BIGAME A MARLES-LES-MINES

Ce Polonais avait une femme à Calonne-Ricouart et l'autre à Varsovie

La gendarmerie d'Auchel a arrêté et conduit au parquet de Béthune le nommé Antonowicz Thomas, 34 ans, demeurant rue d'Aubigny, 41, à Calonne-Ricouart. Cet homme avait, en effet, en quatre ans d'intervalle, contracté deux mariages réguliers. Voici les faits:

Un premier mariage contracté à Marles...

Antonowicz Thomas était venu en France le 14 avril 1923, avec un contrat de travail pour les mines de Marles. A son arrivée à *Calonne-Ricouart*, il était célibataire, mais peu de temps après il fit la connaissance à Marles-les-Mines, de Mazur Antonina, avec laquelle il contracta mariage quelque mois plus tard. Les jeunes époux vinrent alors habiter rue de Maubeuge, n. 24, chez les parents de la femme. Mais, hélas ! la bonne harmonie ne devait pas régner et la vie conjugale fut bientôt un supplice pour Antonowicz. Une quinzaine de jours après cette union, n'étant plus en parfait accord avec ses beaux-parents et ayant des doutes assez sérieux sur la conduite de sa femme, le Polonais retourna de nouveau habiter Calonne-Ricouart pendant quelques mois.

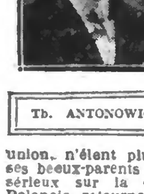

Th. ANTONOWICZ

...suivi d'un second en Pologne

A partir de cette époque, Antonowicz mena une vie de nomade, on le vit à *Barlin*, puis à *Hamblin-les-Prés*, où il travailla dans une ferme.

Vers le début d'août, la nostalgie s'empara du volage mari et il retourna en Pologne, chez ses parents. Il alla ensuite à Varsovie où il s'embaucha comme débardeur. Là commença une deuxième phase de sa vie privée. En effet, Antonowicz fit la connaissance d'une demoiselle Léoniak Jeanne, 20 ans, femme de chambre, également à Varsovie. Antonowicz prit bien soin de cacher sa situation à son amie. C'est alors que commença une idylle dont le dénouement eut lieu quatre mois plus tard, par un deuxième mariage en bonne et due forme, dans une église de Varsovie. La nouvelle vie conjugale dura un an environ et le mari revint de nouveau en France, et précisément à *Calonne-Ricouart*, le 21 avril 1929, laissant sa femme en Pologne.

Au cours d'une dispute, qui éclata entre Antonowicz et sa deuxième femme, il lui fit connaître son premier mariage en France. Depuis quelque temps, déclare le Polonais, ma seconde femme m'écrivait toujours qu'elle voulait venir me rejoindre, je m'y étais décidé et à cet effet je devais recevoir un passeport du consul de Pologne à Lille, pour partir à la fin de juin et revenir avec ma deuxième femme. Mais tant va la cruche à l'eau...

Pendant ce temps la 1re femme...

Pendant ce temps, l'épouse légitime, Mazur Antonina, 24 ans, ménagère, demeurant actuellement rue d'Armentières, 39, à *Marles-les-Mines*, peu satisfaite d'avoir été délaissée, après aussi peu de temps, fit la connaissance d'un compatriote, qui la laissa pour partir en Belgique où il aurait été tué dans un accident de travail; cependant un enfant était né en mai 1925. Une deuxième liaison lui apparut indispensable sans doute, car de relations avec un autre Polonais un second enfant naquit en novembre 1926. Encore une fois elle fut délaissée, ne pouvant contracter mariage comme le désirait son amant. A l'heure présente, Mazur Antonina est en ménage avec un compatriote, Chodek Maxin, âgé de 41 ans, mineur, de cette liaison sont encore nés deux enfants, âgés respectivement de deux ans et de cinq mois.

Ayant appris le retour de son mari à *Calonne-Ricouart*, et mise au courant de son deuxième mariage, afin, selon elle, d'intenter une action en divorce pour convoler avec Chodak, tous deux étant d'accord sur ce point, elle prévint la gendarmerie.

Il s'ensuit donc que, légalement, Antonowicz est père de quatre enfants qu'il ne connaît cependant pas. Il projette sans doute de désavouer sa paternité, mais en attendant il doit subir les rigueurs de la justice, car pour bigamie il a été mis en état d'arrestation, conduit au parquet de Béthune et écroué à la maison d'arrêt.

Le XVme Congrès National de la Mutualité

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'assemblée générale du matin

A 10 h. du matin avait lieu à l'Hippodrome Lillois la 3e assemblée générale du Congrès, sous la présidence de M. Gaston Roussel, directeur de la Mutualité. On y remarquait la présence de MM. Dorman, Montigny, députés de Seine-et-Oise et de la Sarthe; Valadier, sénateur d'Eure-et-Loir; Léon Heller, président de la 1re commission.

On y discuta les rapports de la 1re commission sur la Mutualité et les Assurances sociales. Le rapporteur de la question était M. Saint-Quentin.

M. Gaston Roussel remercia l'assemblée de lui avoir donné la présidence de cette dernière assemblée de travail, salua M. Valadier, grand défenseur de la Mutualité; MM. Montigny et Dorman. Il annonça qu'un accord venait d'être conclu avec les agriculteurs au point de vue mutualité en ce qui concerne les Assurances sociales.

L'entente avec les Agriculteurs

M. Heller donna ensuite lecture du rapport donnant les conclusions de l'entente intervenue entre les agriculteurs et les mutualistes.

M. Montigny, député d'une région agricole, dit la nécessité urgente de cet accord, qui groupe tous les mutualistes et les agriculteurs en un seul bloc puissant et homogène.

Le vœu de M. Heller, ainsi conçu, fut adopté:

« Le Congrès décide, en plein accord avec les représentants autorisés des mutuelles agricoles, de conjuguer leurs efforts dans les conditions suivantes:

« 1° En ce qui concerne les assurances sociales: a) pour les risques de répartition, réassurance des sections agricoles des sociétés de secours mutuels auprès des caisses de réassurance fondée par les associations agricoles:

b) pour le risque vieillesse, affiliation des adhérents de ces sections aux Caisses autonomes mutualistes spéciales aux assurés des professions agricoles sous la double réserve du maintien de l'affiliation aux caisses autonomes mutualistes des sociétés et unions de sociétés de secours mutuels de ceux de ses adhérents qui y sont inscrits et des ententes locales à intervenir en vue de permettre, dans tous les cas, la réalisation ou le maintien des effectifs nécessaires au fonctionnement technique normal de ces dernières caisses;

c) pour l'outillage sanitaire, participation des mutuelles agricoles à la réalisation du programme des organisations mutualistes par une contribution proportionnelle aux intérêts dont elles auront la charge;

d) limitation des créations de sociétés de secours mutuels agricoles aux communes où n'existe pas soit une société de secours mutuels créant une section agricole, soit une section locale organisée d'une société de secours mutuels à circonscription intercommunale ayant fondé également une société agricole.

« 2° En ce qui concerne la mutualité libre: Adhésion des sociétés de secours mutuels agricoles, soit directement, soit par l'entremise des caisses régionales de réassurance agricole, aux unions départementales de sociétés de secours mutuels, en vue de faire bénéficier leurs adhérents des services de ces unions moyennant le paiement de la cotisation fédérale statutaire.

« Les présentes directives n'excluent pas la possibilité d'accords spéciaux entre les unions départementales de sociétés de secours mutuels et les organisations agricoles. »

Le devoir d'union générale

M. SAINT-QUENTIN, en son rapport sur la Mutualité et les Assurances Sociales annonce d'abord le succès assuré à la Mutualité, en ce qui concerne l'application future de la loi des Assurances Sociales et ce que fut le travail de la 1re Commission. Il dit les conditions simplifiées du fonctionnement de la loi et combien la Mutualité prendra de développement sous son égide :

« La Mutualité française exprime au Gouvernement et au Parlement sa reconnaissance pour les modifications heureuses apportées à la loi sur les Assurances sociales ;

Confirme les décisions prises dans ses congrès antérieurs, de donner sans réserve son concours dévoué à l'application de la législation nouvelle ;

Engage instamment toutes les sociétés de secours mutuels anciennes ou nouvelles, non encore unies, à se grouper au sein des Unions départementales et de leurs caisses d'assurances ;

Renouvelle son désir sincère d'apporter toute la collaboration nécessaire aux caisses départementales et aux unions de réassurance qui réunissent tous les organismes visés par la loi du 5 avril 1928 modifiée ;

Et demande à toutes celles et à tous ceux qui ont suivi et approuvé son action dans le passé, à tous les bons citoyens qui veulent une race heureuse, robuste physiquement et moralement en un Pays chaque jour plus prospère, de s'unir pour réaliser dans la concorde nationale l'idéal social de la République ».

M. Gaston ROUSSEL remercia le Conseil d'Etat de sa collaboration dévouée pour l'élaboration de la loi sauvegardant les droits des mutualistes, résuma les travaux du Congrès.

M. DORMAN, au nom des A. C., remercia les mutualistes de leur sympathie.

M. YOUNG, au nom des Coopérateurs de France, préconise la création dans chaque département d'un Comité d'entente d'action et d'union sociale.

M. VALADIER, sénateur, parla du devoir d'union des mutualistes, de l'effort d'extension à réaliser et de propagande en faveur de la loi.

Le XVIe Congrès aura lieu à Reims

M. Georges Petit prend alors la présidence comme Président du Congrès. Il s'agit de fixer le lieu et la date du XVIe Congrès. Deux villes sont proposées : Reims et Toulouse.

On décide que le XVIe Congrès aura lieu à Reims, mais à Toulouse on promet droit de priorité pour le XVIIe Congrès. M. Marchandeau, député-maire de Reims, remercia le Congrès de sa décision, puis la séance est levée après quelques discussions sur la date du futur Congrès, qui reste soumise à une décision de la Commission Fédérale, qui sera prise selon les besoins de la Fédération.

L'arrivée des Ministres

A 17 heures, les ministres, MM. Raoul Péret, garde des Sceaux ; Pierre Laval, ministre du Travail, arrivaient en gare de Lille. Ils furent reçus sur les quais de la gare par toutes les autorités du Congrès, précitées, plus MM. Langeron, préfet du Nord ; Spriet, adjoint, représentant le Maire de Lille ; le général Boquet, commandant la 1re Région ; A. Potié, sénateur ; Nicolle, Coutel, des Rotours, députés ; Lacourt, premier président à la Cour d'Appel ; Beylot, procureur général à Douai ; Boudry, directeur du Tribunal de Lille ; Borney, procureur de la République, à Lille. Ajoutons que les Ministres étaient accompagnés de leurs chefs de cabinet-adjoints, MM. Chaignaau et Tissier.

Après avoir déposé des fleurs au Monument aux Morts, les ministres se rendirent, encadrés d'imposants pelotons de gardes mobiles et d'une compagnie du 43e R. I., à la Préfecture du Nord, où M. Raoul Péret, ministre de la Justice, fut reçu dans un salon réservé, devant les magistrats de Lille, qui lui furent présentés par M. Bornay, procureur de la République en cette ville.

L'inauguration des monuments aux Mutualistes morts pour la Patrie, et à Edouard Duquenne

On se rendit ensuite, toujours en cortège, à l'Hôtel de la Mutualité, où l'on inaugura le monument au mutualiste Edouard Duquenne, décédé en 1918, le monument « aux mutualistes morts pour la Patrie ».

Le monument Duquenne est l'œuvre de l'architecte Dereugnaucourt, du statuaire Soubricas. Il représente le buste du défunt en haut d'une stèle avec une femme symbolisant la Mutualité, qui offre en hommage quelques fleurs.

Le monument « aux mutualistes morts pour la Patrie » est un beau mémorial de pierre où sont gravés plus de 500 noms d'héroïques victimes et que le statuaire Charles Caby a décoré de deux superbes plaquettes de bronze représentant deux têtes rugueuses de poilus de la grande guerre, deux têtes portant la trace de la souffrance. L'architecte est également M. Dereugnaucourt.

En son discours, M. Georges PETIT, rendit tour à tour hommage à Edouard Duquenne, homme de devoir qui, de 1894 à 1918, travailla pour le développement de la mutualité dans le Nord, puis aux magnifiques soldats qui tombèrent pour la défense de la liberté pendant la guerre. « En réunissant ces mémoires, dit-il, nous voulons rendre un même hommage à nos morts. »

Les deux monuments ayant été découverts, M. Raoul PERET, au nom du Gouvernement, fit d'abord l'éloge de tous les mutualistes morts à la peine comme Edouard Duquenne, homme de complet dévouement. Il exalta ensuite « le culte des grands soldats qui ont sauvé leur pays de 1914 à 1918, ont généreusement, pour lui, versé leur sang. Au nom du Gouvernement, termina-t-il, je salue tous ceux dont les noms sont inscrits ici ».

On visita ensuite l'Hôtel de la Mutualité, dont M. Petit expliqua le fonctionnement.

Une visite à l'U. D. du Nord

M. P. Laval y loua les Mutualistes de leur zèle

Les ministres furent ensuite reçus à l'U. D. du Nord, où M. V. Degouy, entouré des divers présidents des sections leur souhaita la bienvenue.

L'orateur dit le but de l'U. D. du Nord, qui groupe maintenant 847 sociétés, des dizaines et dizaines de mille d'adhérents qui tous s'efforceront de faciliter dans le Nord l'application de la loi sur les Assurances sociales. « Ce sera une nouvelle façon pour la Mutualité du Nord, dit M. V. Degouy, de prouver son dévouement à l'Etat ».

M. Pierre LAVAL, ministre du Travail, répondit : « Les paroles que vous venez de prononcer ne peuvent qu'être très agréables à un ministre du Travail, au lendemain de vote de la loi sur les Assurances sociales. Je vous remercie de votre zèle en faveur de la prospérité commune ». Et M. Pierre Laval termina en faisant l'éloge de l'esprit mutualiste « qui a, ajoute-t-il, une grande œuvre à accomplir ».

La réception se termina par une visite de la Mutualité maternelle inaugurée jeudi dernier. M. Raoul Péret en loua les instigateurs et réalisateurs.

Le soir, des concerts furent donnés place de la Gare, par la Musique municipale ; au Jardin Vauban, par la Musique de Courrières. Ils furent très suivis.

Le retour à Bucarest du Prince Carol

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'aviateur français Lalouette pilotait l'avion

L'avion à bord duquel est arrivé le prince Carol était piloté par l'aviateur français Lalouette. Il avait quitté le Bourget le 5 juin, à 14 h. 20, ayant à bord le capitaine roumain Popp.

Deux régiments rendent les honneurs

C'est à 22 h. 30, hier soir, que le prince Carol est arrivé à Bucarest par la voie des airs, venant de Uluj où l'avait amené un avion privé. A son atterrissage dans cette dernière ville, le Prince a été salué par les officiers du camp d'aviation qui avaient envoyé deux appareils à sa rencontre. Le bruit de l'arrivée du Prince s'était répandu à Bucarest dès 19 h., mais il avait été impossible d'obtenir confirmation de ce bruit. A Uluj, le Prince prit place dans un nouvel avion et gagna l'aéroport de Banéasa, à Bucarest. Il repartit ensuite en automobile pour le palais Cotroceni où il fut reçu par le prince Nicolas. **Deux régiments qui avaient pris position à proximité du palais rendirent les honneurs militaires.** Aussitôt après son arrivée, le prince Carol reçut M. Maniu, président du Conseil et aussitôt après l'entretien qui eut lieu un communiqué annonçant le retour de S. A. Royale fut publié. La plupart des journaux ont tiré des éditions spéciales dans lesquelles ils **expriment leur satisfaction du retour du Prince.** On confirme que dans la capitale et dans tout le pays le calme le plus parfait règne.

Le droit au trône du prince

D'après des informations non officielles reçues à Vienne de Bucarest, le prince Carol a atterri à l'aérodrome de Klausenburg, hier matin.

Il a été reçu par le commandant et les officiers de service et est reparti pour Bucarest où il est arrivé à 10 h. du soir.

Le Prince n'avait revêtu aucun déguisement et était porteur de ses papiers.

La reine Marie qui est partie hier pour Oberammergau n'était pas prévenue de l'arrivée de son fils, mais le prince Nicolas, frère du prince Carol en était informé.

L'Assemblée constituante doit se réunir aujourd'hui pour délibérer sur le droit au trône du prince Carol, aboli par la loi de 1926.

L'armée a accueilli avec enthousiasme la nouvelle du retour du Prince.

« Je ne puis que me réjouir » dit la reine-mère Marie de Roumanie

C'est seulement à Vienne que la reine mère Marie de Roumanie a appris le retour à Bucarest du prince Carol, retour qui lui a été annoncé par le chargé d'affaires de Roumanie, M. Zaborowski, venu à la gare pour la saluer.

Lorsque la reine mère a eu connaissance de cette nouvelle et de l'accueil fait au prince Carol à son arrivée en Roumanie, elle aurait déclaré : « Comme mère, je ne puis que me réjouir. Je serai toujours aux côtés de mon peuple ».

La reine a poursuivi sans interruption son voyage vers Oberammergau où elle compte rester quatre jours.

Ce qu'on dit dans les milieux roumains de Paris

On publie le communiqué suivant de Paris :

« Le départ du prince Carol pour la Roumanie n'a pas surpris les milieux roumains de Paris. On savait, en effet, dans ces milieux, que le prince Carol qui vivait tantôt à Paris, tantôt en Normandie dans son château dont il a fait don récemment à Mme Lepescu, avait reçu la visite de plusieurs personnalités roumaines venues spécialement de Bucarest pour le voir. Malgré sa renonciation au trône, le prince suivait de très près les événements de Roumanie. A la mort de M. Jean Bratiano, chef du parti libéral, les amis et conseillers du prince n'avaient pas manqué de faire remarquer à celui-ci qu'il avait laissé passer une occasion unique de revenir en Roumanie. Il apparaissait clairement qu'un retour inopiné dans un pays travaillé de dissensions profondes eût cristallisé autour de sa personne ses nombreux partisans politiques et militaires, et toute l'immense foule des hésitants que la lutte des partis et la gestion de la régence ne pouvaient satisfaire. Il y a quelques semaines, donc, devant les difficultés intérieures et devant le retour offensif des libéraux dans les élections municipales, certains émissaires roumains étaient venus à Paris prendre contact avec le prince Carol. Les choses semblaient fort avancées lorsqu'une indiscrétion d'une haute personnalité appartenant à la fois à la Cour et au Parti libéral mit ce dernier au courant des tractations en cours.

« Le parti libéral déclencha son offensive contre le prince Carol, par des brochures qui furent confisquées et par des conférences ou des conversations privées. Le parti libéral fit alors savoir qu'il s'opposerait par tous les moyens au retour de Carol.

« Il est probable que la décision du prince de rentrer en Roumanie ne remonte qu'à quelques jours. C'est en effet au début de cette semaine que le prince Carol annonçait à un ancien président du Conseil roumain dans le parti duquel il a des appuis qu'il venait de rompre avec Mme Lepescu. Le prince, il y a quelques jours avait quitté l'hôtel qu'il habitait aux Champs-Elysées et s'était rendu dans son château de Normandie. C'est en partant de là, sans doute, que dans le plus grand secret, il a quitté la France sans que ses amis les plus intimes eussent été prévenus de son intention ».

En uniforme de général

D'après des informations de source hongroise, l'avion du prince Carol était attendu hier dès midi à l'aérodrome de Klausenburg. Ayant dû atterrir à Banffy par suite d'une panne d'essence, l'appareil a été ravitaillé par un autre avion militaire roumain venu à sa rencontre, et a continué sa route sur Klausenburg. Avant de repartir pour Bucarest, le Prince a revêtu l'uniforme de général.

Les libéraux auraient abandonné leur opposition au retour du prince

On télégraphie de Bucarest au « Neues Wiener Tagblatt » que les libéraux ont abandonné leur opposition au retour du prince Carol et que M. Bratiano a déclaré qu'il était inutile de prendre le contre-pied de la volonté du peuple. Le prince Carol et la princesse Hélène auraient eu, il y a quelque temps, une entrevue à l'étranger, à l'occasion d'un voyage que fit la princesse en Autriche.

Proclamé roi ?

« Un télégramme de Bucarest à l'« Associated Press » dit que le prince Carol vient d'être proclamé Roi par l'Assemblée Nationale Roumaine ».

Un mouvement monarchiste en Autriche

Un groupe monarchiste autrichien publie une formule de serment se prononçant pour la restauration sous le sceptre de l'héritier légitime des Habsbourg, d'une monarchie danubienne répudiant les fautes du régime déchu en 1918 et s'inspirant des tendances libérales de l'Empereur Joseph II.

Assassinat du Ministre d'Allemagne à Lisbonne

Des coups de revolver ont été tirés par un Polonais sur le Ministre d'Allemagne à Lisbonne. Le Ministre, grièvement blessé, a succombé à 15 heures, sans avoir repris connaissance.

Une conférence au sujet de la situation en Indochine

M. Tardieu, président du Conseil, a conféré, dans le courant de l'après-midi, avec MM. Piétri, ministre des Colonies, Maginot, ministre de la guerre, Alcide Dumont, sous-secrétaire d'Etat des Colonies, et le général Claudel, commandant les troupes coloniales. Cette conférence a eu pour objet l'examen de la situation dans nos colonies et plus particulièrement en Indo-Chine.

LA JOURNÉE SPORTIVE

SPORTIFS OU IREZ-VOUS AUJOURD'HUI ?

GYMNASTIQUE

A LENS. — Continuation de la 32e Fête de l'A.R.G. du Nord et du P.-de-C.

CYCLISME

A MARCQ-EN-BARŒUL. — Croisé-Laroche 14 h. départ du « Grand Prix du Croisé-Laroche ».

A BÉTHUNE. — 13 h. Place Pétain, départ du Grand Prix de la Ville de Béthune.

A ARRAS. — 14 h. réunion sur Vélodrome.

TENNIS

A ROUBAIX. — Parc Jean Dubrulle, tournoi international du Racing Club.

POIDS ET HALTÈRES

A ROUBAIX. — 22, rue Jeanne d'Arc, 15 h. 30, Grand Prix de Roubaix.

FOOTBALL

A AMIENS. — 16 h. Amiens A.C.-I.C. Lillois.

A LOURCHES, 15 h. — A WINGLES, 15 h. première journée des tournois de « Pentecôte ».

RINK-HOCKEY

A ROUBAIX. — Fresnoy, Liége contre H.C. du Fresnoy.

JEU DE PAUME

A Lille : Alost (Schellekens) et Anderlecht-Bruxelles.

A Ferrière-la-Grande : Hautmont et Maffles.

A Le Quesnoy : Locale et Marchiennes.

A Onnaing : Locale et Anzin.

Deuxième Division

A Solre-le-Château : Locale et Bavay.

Troisième Division

A Onnaing : Locale (Dusart) et Wargnies-le-Grand.

A Bruay-Thiers : Locale et Onnaing (Huart).

A Escautpont : Locale et Quarouble.

A Escaudain. — Locale et Hérin.

A Hasnon-Paume : Locale et Millonfosse.

A Fresnes-Paume : Locale et Valenciennes Balle d'Or.

A Douai : (concours Rieulay, Villers-Campeau et deux locales).

A Billy-Montigny : Locales et Montigny-en-Gohelle.

Juniors

A Valenciennes-Balle d'Or : Locale et Jemmapes, toute deux championnes 1929.

A Fives-Lille (Cabanis) : Locale et Lille.

A Vred : Locale et Rieulay.

A Hautmont : Locale et Bavay.

HIPPISME

A LILLE. — Bois de la Deûle, Concours Hippique à 14 h. 30.

CYCLISME

L'Amienois Pecqueux s'adjuge le record du monde du kilomètre lancé

Au cours de la réunion d'hier après-midi, au Vélodrome Buffalo, l'Amiénois Pecqueux, s'attaquant au record du monde du kilomètre lancé contre la montre, a réussi à se l'approprier en une minute 8 secondes. Il convient de rappeler qu'il y a 15 jours, sur la piste de Bordeaux, Pecqueux avait également réussi à battre ce record, mais l'absence d'un chronométreur officiel ne lui permit pas d'en être détenteur. Cette fois, en présence de M. Degraine, chronométreur officiel de l'U.V.F. Pecqueux réussit. Il devient donc détenteur du record du monde, qui était détenu avant lui, depuis de nombreuses années, par Oscar Egg, avec 1' 8" 4/5. Se mettant en piste après Pecqueux, Onésime Boucheron parvint également à battre le record d'Oscar Egg, mais en ne réalisant qu'une minute 8 secondes 1/5, échouant ainsi de 1/5 de seconde sur Pecqueux. Au cours de ces records, Boucheron couvrit son 1er tour en 32' 1/5 et Pecqueux en 33' 2/5.

AVIRON

LES RÉGATES DE COUDEKERQUE-BRANCHE

C'est ce dimanche de Pentecôte que se disputeront les grandes régates annuelles du « Sporting Dunkerquois. Voici le programme des épreuves :

1re Course, 2 juniors : A. N. Abbeville 1et 2 ; Boulogne Club.

2e Course, 4 débutants, Challenge Ardaens : S. Dunkerquois ; E.N. Boulogne ; U.N. Lille ; Boulogne Club ; C.A. Calais ; C.N.A. Roubaix ; Boulogne Club ; S. Dunkerquois ; C.N.A. Roubaix.

3e course, skiffs débutants (juniors et seniors), Challenge Deored : Villeneuve de l'Emulation Nautique de Boulogne ; Bouffart du Sporting Nautique d'Abbeville ; Vanlerenghe du Sporting Dunkerquois.

4e course : Emulation Nautique de Boulogne ; Sporting Dunkerquois ; Sport Nautique d'Abbeville.

5e course : Emulation Nautique de Boulogne ; Boulogne Club ; Sporting Dunkerquois.

6e course : Cercle l'Aviron de Calais ; Sporting Dunkerquois ; Boulogne Club.

7e course, 2 débutants : Cercle l'Aviron de Calais ; Union Nautique de Lille ; Cercle Nautique l'Aviron de Roubaix ; Sporting Dunkerquois ; Boulogne Club, Sporting Dunkerquois.

8e course, 8 seniors, grand Challenge de la ville de Coudekerque-Branche : Cercle Nautique L'Aviron de Roubaix ; Sporting Dunkerquois.

AUTOMOBILISME

LE GRAND PRIX DES FRONTIÈRES CE DIMANCHE, SUR LE CIRCUIT DE CHIMAY

Après avoir fait disputer dimanche dernier son Grand Prix des Frontières, cycliste qui fut remporté comme nous l'avons dit par le Belge Jean Wauters, l'Auto Moto Club de Beaumont-Chimay, fera courir ce dimanche sur le Circuit de Chimay, l'annuel Grand Prix des Frontières Autos et Motos qui a réuni un lot important d'engagés.

Le succès s'annonce complet.

La journée commencera par le départ des Motos juniors à 9 h. du matin. A 10 h. 30, départ des Motos seniors. A 12 h. 30, départ des voitures 750 et 1.100 cm3. A 14 h. départ des 1.500 et 2 litres. A 15 h. 30, départ des 3 litres et au-dessus.

ENGAGEMENTS

Motos Juniors. — 250 cm3 : Mouchet, Scout. — 350 cm3 : Dury, Luc, Paolo, Journaux, Toupet, Nady, Pacquet, Cauchie, Manon. — 500 cm3 : Bollinger, Penot, Deshorme, Colinet, Verly, Thonon, Michaux, Noir, Clément, Gilles.

Motos seniors. — 175 cm3 : Derick (Bovy), Goor (D.K.V.). — 250 cm3 : Darischine (A.I.S.), Pinaert (id.), Eole (Mondiale), Carolo (Mondiale), Georges (Riesch). — 350 cm3 : Viery (Velocette), Vergnon (Ruesh), Masquelier (Ruesh), Grégoire (Velocette), Jos (Lady), Charlier (A.I.S.) Gilson (A.I.S.), Lechien (Bondroit). — 500 cm3 : Staion (X...), Poncin (Saroléa), Hublet (Saroléa), Gibon (Saroléa), Sievens (Saroléa), Maloteau (Saroléa), Henin (Saroléa), Creemers (Saroléa), Roelandt (Rudge), Paye (Rudge), Cagnie (F.N.), Dethy (Norton), Thony (Lady).

Experts. — 350 cm3 : Renier (Velocette), Achille (Velocette), Breslau (A.I.S.), Mawet (Bovy). — 500 cm3 : Grégoire (Saroléa).

Voitures. — 750 cm3 : Mues (Rosengart), Passicot (Rosengart), Balties (Rosengart), De Foulaudron (Rosengart), Seth (Rosengart). — 1.100 cm3 : de Marotte (Salmson), Vergili (Imperia), Gouvion (Lombard), Rouleau (Amilcar). — 1.500 cm3 : Vidal (Bugatti), Legat (Bugatti), Cornet (Bugatti), Dewez (Genestin). — 3 litres : Longueville (Bugatti), D'Orimont (Bugatti), Zehender (Alpha-Roméo). — Plus de 3 litres : André (Bugatti), Rouleau (Alpha-Roméo), Roland (Alpha-Roméo).

FOOTBALL-ASSOCIATION

LE TOURNOI DU S. C. LOURCHES

Tous les sportifs s'entretiennent des belles rencontres qui se dérouleront dimanche et lundi sur le terrain du S.C.L. Rappelons que les matches d'aujourd'hui auront lieu dans l'ordre suivant : à 15 h., R.C. Arras 1A contre S.C. Lourches 1A ; à 16 h. 30, E.S. Juvisy 1A contre Denain Athl. 1A. Les finales du tournoi auront lieu le lundi 9 : à 15 h., finale des perdants ; à 16 h. 30, finale des gagnants.

LE STADE FRANÇAIS A ANICHE

Ce dimanche, le Stade Français jouera à Aniche à 15 h. Cette rencontre sera arbitrée par M. Delattre, président du District Escaut.

Lundi 9 juin, à 15 heures, A.C.S. Pologne de Paris contre S.C. Aniche.

TOURISME

NORD-TOURISTE

Le Nord Touriste organise une grande excursion cycliste pour ces dimanche et lundi (Pentecôte), à destination de Paris-Plage.

Départ de Tourcoing, Grande Place, à 4 h. 45, jonction et départ de Roubaix, Grande Place à 5 h. Aller par Lille où jonction avec groupe Lillois à 5 h. 45 ; Armentières, Merville, Aire, Térouanne, Fauquembergue, Montreuil, Etaples, Paris-Plage. Retour à Montreuil (logement).

Retour le lundi par Hesdin, St-Pol, Lens, Seclin. Grande tombola. Capitaine de route : MM. Dassonneville, Bétremieux, Bossuyt, Lebrun.

JAVELOTS

CHAMPIONNAT DU NORD 1930

La Société « Les Blancs Becs Denaisiens » champions du Nord 1928-1929 fera disputer le championnat 1930 le dimanche 29 juin, à 10 h. 30, au siège 122, rue Lazare Bernard, à Denain.

Disputé par équipes de cinq joueurs en 41 points au bloc à 3 bagues avec javelots réglementaires et au pas de huit mètres.

Engagement 25 fr. par équipe plus 0 fr. 50 par joueur pour frais.

HIPPISME

CONCOURS HIPPIQUE DE LILLE

Ainsi que nous l'avons annoncé, le concours hippique annuel international qu'organise la Société Hippique de Lille, se déroulera ces dimanche et lundi, sur la magnifique piste du Bois de la Deûle, dont les parterres verdoyants sont parsemés de corbeilles de fleurs à cette époque de l'année. Le programme toujours attrayant de ces épreuves hippiques attire chaque année un grand nombre de sportmen sur le terrain du Concours de Lille, le Comité organisateur s'efforçant de rendre les parcours chaque fois plus intéressants : aux sauts d'obstacles pour chevaux français, aux épreuves si difficiles comme le Prix Champsavin et la Coupe de Lille s'ajouteront des parcours pour débutants, voire même pour les élèves de nos lycées et collèges.

L'ordre des épreuves est établi comme suit :

Dimanche à 14 h. 30 : Epreuves pour chevaux français ; Lundi à 9 h. 30 : Sauts d'obstacles pour débutants ; Lundi à 14 h. 30 : Coupe de Lille et Coupe-Challenge.

LA 1re RÉUNION DE L'ANNÉE A L'HIPPODROME DU BEAU MARAIS A CALAIS AURA LIEU CE DIMANCHE

La Société des Courses de Calais organisera sa première réunion aujourd'hui dimanche 8 juin à l'Hippodrome du Beau-Marais où d'importantes modifications ont été apportées.

C'est à 14 h. 30 que débutera la réunion qui sera rehaussée probablement par un concert exécuté par la Musique Municipale de Dijon prenant part au Festival permanent.

Première Course. — Prix de la Chambre de Commerce et de la Compagnie du Nord, 8 engagements, en partie liée au trot monté ou attelé, 1.875 mètres, 5.400 francs de prix. — Engagés : Rueil, Vert Galant III, Croissy, Phoebus, Etourneau, Echo du Brulays, Damie B, Centaure.

Deuxième Course. — Prix de la Société d'Encouragement au trot attelé, 2.500 mètres, 4.000 fr. de prix. — Engagés : Ecu de France, Babiole II, C'est lui, Chérie, Equateur, de la Revue, Emile P.

Troisième Course. — Prix du Casino, Steeple-Chase militaire, 2e série, Officiers, 3.500 mètres, 2.500 fr. de prix, 11 engagements. — Engagés : Arzacq, Kalina, Oréeval, Partner, Sédulsant 4, Walléa, La Légende, Neuve-Eglise II, La Gorgone, La Harpe, Fairy-Hand.

Quatrième Course. — Prix du Syndicat des Eleveurs, au trot attelé, 2.500 mètres, 4.000 fr. de prix, 17 engagements. — Engagés : Equateur, Ciboulette, Doublette, Eloïse II, Chef de Caux, Empereur B., Datsec, Etoile Filante 4, Dégondée, Etincelle, Coralie, Duc Chérie, Damie B., Emile P., Comtesse Albert, Etoile d'Or 4.

Cinquième course. — Prix du Louvre de Calais, 2.500 mètres, Steeple-Chase 3e série bis, Sous-Officiers, 1.100 fr. de prix, 10 engagés. — Engagés : Bricoleur, Marsala, Toquet, Saïd, Doctus, Xeboudy, Ahmed, Dollet, Dalloz, Kaki.

La monte de cette épreuve qui fut pour la première fois courue l'an dernier comprend [illegible] officiers du 4e Spahis Marocains, 6 sous-officiers du 6e Spahis montant des chevaux arabes.

Au cours de la réunion se fera également entendre la Fanfare des Orphelins.

De nombreux services d'autocars fonctionneront à partir de 13 h. 30.

COURSES A SAINT-CLOUD

PREMIÈRE COURSE. — **Prix de Caen (9 part.).** — 1. Teiles (M. Fruhinsholtz), g. 18 ; pl. 9 ; 2. Gerberi (A. Reinette), pl., 14.50 ; 3. Cupidon II (F. Hervé), pl. 10.

DEUXIÈME COURSE. — **Prix Rexelane (5 part.).** — 1. Liberline III (G. Vatard), g. 11.50 ; pl. 7 ; 2. Trivoline (F Hervé), pl. 6.

TROISIÈME COURSE. — **Prix du manoir (9 part.).** — 1. Magnusrex (R. Bèche), g. 62.50 ; pl. 13 ; 2. Cassius (M. Denton), pl 10 ; 3. Mirador (Ch. Semblat), pl. 7.50.

QUATRIÈME COURSE. — **Prix Flying Fox (4 p.).** — 1. Tawriz (L. Cordell), g. 11.50 ; pl. 7 ; 2. Sulpicio (M. Allemand), pl. 9.50.

CINQUIÈME COURSE. — **Prix Prince Palatine (7 part.).** — 1. Graindorge (A. Rabbe), g. 12 ; pl. 8.50 ; 2. Fils de Mars (A. Reinette), pl. 23.50.

SIXIÈME COURSE. — **Prix de la Pommeraye (4 part.).** — 1. Dickens (C. Bouillon), g. 3 pl. 3 ; 2. Le Navarrais (G. Vatard), pl. 9.

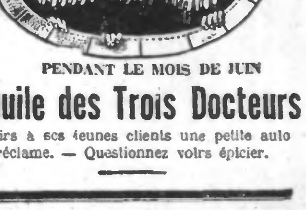

PENDANT LE MOIS DE JUIN

L'Huile des Trois Docteurs

offrira à ses jeunes clients une petite auto réclame. — Questionnez votre épicier.

FEUILLETON DU 8 JUIN 1930. — N° 1

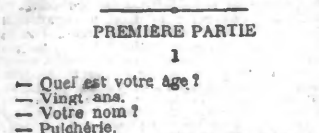

PREMIÈRE PARTIE

I

— Quel est votre âge ?
— Vingt ans.
— Votre nom ?
— Pulchérie.
— Mais votre nom de famille ?
— Je n'en ai pas... On ne m'appelait que Chérie.

Jamais ironie plus navrante, jamais plus douloureuse antithèse, mensonge plus poignant que celui formulé par ces deux syllabes, diminutif charmant d'un nom revêche — appliqué à la pâle, délicate et enfantine créature répondant qu'elle avait vingt ans et n'en paraissant que seize.

La tête un peu penchée, comme fatiguée par le poids d'une chevelure blonde trop lourde, mais les yeux, très bleus, attachés droits sur le président des assises, habillée d'une simple petite robe de mérinos noir, elle semblait calme au milieu de cette salle du Palais de Justice de Montpellier, bondée de spectateurs et de spectatrices, ses partisans ardents dans l'étrange cause célèbre dont elle était l'héroïne, — ou ses détracteurs aveugles, éprouvant une répulsion instinctive pour cette fille si jeune qui avait commis un crime.

Elle la raconta, sa vie, répondant longuement à des questions parfois brusques, souvent bienveillantes, du magistrat qui dirigeait les débats.

Elle narra un long martyre, remontant loin dans son souvenir... jusqu'à sa toute petite enfance, l'âge tendre où les plus malheureux des innocents, qui n'ont rien fait pour naître, reçoivent de loin en loin une caresse.

Oui, abandonnée à sa naissance, recueillie par la châtelaine du Val-Rose, elle avait connu tout ce qu'un être peut connaître de misères, de privations, de cruautés.

La faim, le froid, la peur... les coups, les affronts, les travaux rebutants, elle devait tout subir. Puis, un jour, en ayant assez, elle prenait dans sa main fragile un large couteau de cuisine, un coutelas...

Elle tuait la châtelaine du Val-Rose.

On n'avait plus qu'à la condamner.

Elle s'était vengée ; elle pouvait mourir.

Chérie s'arrêta, cet argument articulé d'une voix plus haute, plus claire, avec un regard plus fixe sur celui qui l'interrogeait.

Elle redressa sa jolie tête pâle, frôlée par un de ces rayons de fine poussière lumineuse, que soulève le soleil frappant sur des vitres closes. Et dans cette salle remplie de gens retenant leur souffle, au fond de laquelle le Christ, vers qui tout à l'heure des mains se lèveraient, dans la solennité du serment, étendait ses bras suppliciés, on eût entendu une mouche passer.

Les cœurs, de plus en plus, s'étaient serrés, les moins accessibles à la pitié étreints par l'émotion des autres.

Et ceux-là qui croyaient énergiquement à la culpabilité de cette jeune fille s'accusant elle-même, aussi bien que ceux qui en doutaient, chacun éprouvait plus intense ce sentiment pénible d'oppression, cette sensation angoissante des pulsations qui s'arrêtent dans la poitrine, à mesure qu'avançait son récit, qu'approchait l'instant suprême où elle raconterait le meurtre.

Le président prononça, quand elle se fut tue :

— C'est là le chef d'accusation ; vous avez tué d'un coup de couteau, d'un seul, en plein cœur... Mme veuve Varagniez... votre mère adoptive... Mais aucun témoin n'a vu la scène du meurtre... et la rumeur publique a crié très haut, crie encore... que ce n'est point vous la coupable !

La foule, à ces mots, devint houleuse ; il passa sur elle un de ces courants qui secouent les nerfs en faisant frémir la chair. Cette façon d'ouvrir les débats, qu'on savait devoir être retentissants, remettait en avant la grande question, soulevant en deux camps le pays depuis le drame du Val-Rose.

Le président la résuma, cette question, en quelques empreintes de vagues réticences, auxquelles Chérie devait répondre avec son calme inébranlable.

— Personne, donc, n'a vu la scène du meurtre... Beaucoup de faits sont à votre charge... vous avez avoué... La justice ne pouvait voir en vous qu'une coupable... à moins que vous ne soyez une déséquilibrée.

— J'ai toute ma raison, toute ma responsabilité, les médecins aliénistes vous l'ont dit... Pourquoi aurai-je menti au juge d'instruction ?

— Pour en sauver un autre.

Un soupir faible glissa de la bouche de la jeune fille ; ses yeux se tournèrent légèrement de côté, vers le banc des avocats.

Nul ne surprit ce regard, à l'exception peut-être du président, qui n'en suivit point cependant la direction.

Quoi d'étonnant que l'accusée adressât un coup d'œil à son défenseur ? Ce défenseur, appartenant au barreau de Paris, était jeune, vingt-six ans au plus. Il débutait dans la carrière par une affaire à sensation.

Le coude appuyé sur la balustrade en chêne contournant le banc des avocats, il avait gardé, tout le temps que durait le récit de la jeune fille, la même attitude, le front dans la main, le col incliné, comme s'il craignait de perdre une syllabe prononcée par celle-ci.

Au moment où le président articula ces paroles : « Pour en sauver un autre », il se redressa.

Le regard de Chérie, ce regard bien profond qui ne se baissait point devant les juges, effleura le sien ; puis en même temps leurs yeux à tous deux allèrent, furtifs, vers le banc réservé à la presse, au bout duquel, par une faveur, sans doute, une femme, une jeune fille, avait pris place.

Cette jeune fille, aux grands yeux de velours, aux cheveux d'un noir intense, était d'une pâleur de morte.

. . . .

Sept mois avant que la salle d'audience du Palais de Justice de Montpellier s'emplît pour le dénouement de l'affaire — mystérieuse, malgré des aveux précis, — qui était la dernière de la session, le château du Val-Rose, habituellement silencieux et morne, où devait se dérouler le drame qui amenait Pulchérie — Chérie, puisqu'on ne l'appelait pas autrement — sur les bancs de la Cour d'assises, semblait en fête.

Ainsi que chaque année, M. Claude Varagniez venait avec toute sa famille, passer chez sa tante la fin des vacances.

C'était l'époque des vendanges, et cela amusait singulièrement ces Parisiens, du moins pendant les deux ou trois premiers jours qui suivaient leur arrivée, de courir à travers les vignes, de se barbouiller de raisin, d'aider à la cueillette, les femmes ou les enfants, ou de regarder charger sur les voitures par les hommes, qui les menaient vers le domaine, les longs haquets emplis des grappes mûres que l'on jetterait au pressoir.

Quoique que cela la fit sortir sous tous les rapports de son genre de vie, Mme veuve Varagniez recevait à bras ouverts cette famille, — la seule qu'elle eût, et encore du côté de son mari, mort depuis plus de vingt ans, — qui mettait pendant deux semaines, dans la vieille maison grise à tourelles, une gaieté ne revenant qu'avec elle, l'année suivante.

Ces deux semaines, du reste, suffisaient.

Vers la fin de la dernière, elle faisait très bien entendre à ses neveux qu'elle avait assez sacrifié d'argent pour les héberger, et leur disait sans aucune façon, avec ses inflexions les plus accentuées de Méridionale pur sang :

— Maintenant, mes petits, aux prochaines vendanges !

Donc, cette année-là, comme les autres, Mme Varagniez, debout au milieu du perron aux marches verdies, appuyée à la rampe en fer rongée par la rouille et à laquelle s'entrelaçait du lierre, attendait les voyageurs que le jardinier, cocher à l'occasion, le dénommé Pételou, était allé chercher au chemin de fer.

Une grande, noire et sèche personne, peu sympathique dès l'abord, que la châtelaine du Val-Rose : figure aride, nez pointu, lèvres minces, le menton agrémenté d'une verrue aux quatre poils rudes, les yeux de nuance brouillée bilieux et durs.

Au moment où la berline, au caisson d'arrière chargée de malles, retenues avec des cordes, paraissait au tournant d'une route, la veuve s'écria d'une voix forte comme celle d'un homme :

— Eh bien ! Chérie... bestiole ! seras-tu là quand ils débarqueront ?

— Me voilà, marraine !

Et la filleule de Mme Agathe Varagniez, la jeune fille blonde, pâle et frêle, qui tremblait autant devant sa bienfaitrice que lorsqu'elle était enfant, sortant de sa maison, apparut à son tour sur le perron.

Elle y demeura près d'elle, regardant, tandis que sa tête s'inclinait un peu vers l'épaule droite, qui semblait légèrement plus haute que l'autre.

Sa physionomie, triste d'habitude, était radieuse ; un nuage rose à ses joues, une flamme de joie dans ses yeux, les lèvres frémissantes, elle ne quittait pas des yeux cette voiture qui en quelques instants franchissait la grille, longeait l'allée large de platanes, et s'arrêtait devant le perron.

(A suivre.)